



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE**  
*Vendredi 20 décembre 2019*

L'an **DEUX MILLE DIX NEUF le 20 décembre** à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

**en exercice :..... 12**  
**présents : ..... 10**  
**votants : ..... 12**

**PRÉSENTS** : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS - O. BRULE - Y. STEINER - V. MAIRESSE – M. GUENEGO - S. NOURISSON – T. SAULNIER  
**REPRÉSENTÉS** : S. HAMEL pouvoir à P. THOMAS  
MP. RABU pouvoir à C. ALLAIN

**Date de convocation** : Le 16/12/2019

*Mme C. ALLAIN a été élue secrétaire de séance.*

**DÉLIBÉRATION N° 114-2019 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE POUR NOËL 2019**

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande du directeur de l'école publique Les Asphodèles de pouvoir disposer d'une subvention à l'école pour Noël. Chaque année, la commune octroie la somme de 5 € par élève pour permettre à l'école l'achat de fournitures spécialement dédiées à Noël.

Il y lieu de se prononcer sur le versement de cette somme, sachant que le nombre d'élèves est de 146 cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **Décide** de verser les **5 euros par élève, soit 730 euros** à l'école pour Noël 2019.
- **Mandate** M. Le Maire pour verser la somme auprès de l'USEP les Asphodèles.

**DÉLIBÉRATION N° 115-2019 : SUBVENTION A L'ÉCOLE POUR LES SORTIES SCOLAIRES**

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande de subvention du directeur de l'école publique, Les Asphodèles, et des enseignantes pour les sorties scolaires organisées sur l'année 2019/2020.

IL rappelle que depuis plusieurs années, la commune verse 5 euros par élève à ce titre.

Il y lieu de se prononcer sur le versement d'une subvention sachant que cette année l'école dénombre 146 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de verser les **730 €** à l'école pour les autres sorties scolaires au titre de l'année scolaire 2019/2020.
- **Précise** que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs de dépenses.
- **Mandate** M. Le Maire pour verser la somme auprès de l'USEP les Asphodèles.

**DÉLIBÉRATION N° 116-2019 : TARIFS REPAS DES AINÉS ET TARIFS DES ACCOMPAGNATEURS**

M. Le Maire rappelle que tous les ans la commission CCAS organise un repas des aînés offert aux personnes ayant atteint l'âge de 70 ans en 2019 et résidentes de la commune. Les accompagnateurs non bénéficiaires se voient facturer le repas.

La commission précise que les personnes âgées de plus de 70 ans, malades ou hospitalisées, se verront offrir un colis.

La date retenue est le 8 février 2020

Le repas sera préparé par le restaurant Neveu.

Le tarif proposé par le restaurant est de 30 €.

Après échange et discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le prix du repas des accompagnateurs à 30 euros.

## DÉLIBÉRATION N° 117-2019 : FACTURATION COFFRET FORAIN ESPACE CULTUREL

M. Le Maire informe les membres du conseil qu'un coffret type forain a été installé à l'espace culturel pour permettre à des commerçants ambulants de s'installer et vendre rue de Rennes.

Actuellement, un vendeur ambulant utilise de manière plus ou moins régulière le nouveau coffret, une clé individuelle en autorise l'accès.

Étant donné cette utilisation unique actuellement, il est proposé de facturer la consommation au kilowatt consommé et d'y ajouter par kilowatt consommé, des coûts de fonctionnement et d'utilisation. Il y a lieu d'appliquer une facturation totale proportionnelle aux kilowatts consommés.

Pour faciliter la facturation il est proposé de regrouper la consommation unitaire kilowatt et coûts de fonctionnement sous l'appellation unité d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour et 4 abstentions :

- **Fixe** le prix de l'unité de consommation à 25cts avec un minimum de facturation de 10€.
- **Décide** de demander une caution de 20€ à la remise de la clé d'ouverture.
- **Mandate** M. Le Maire pour établir une convention d'utilisation avec chaque commerçant ambulant qui fera une demande d'utilisation.

## DÉLIBÉRATION N° 118-2019 : REMPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. Le Maire présente aux membres du conseil le devis de l'entreprise CITEOS pour le remplacement de l'éclairage public. Il rappelle que la commune peut bénéficier d'une subvention avec BPLC, si elle en fait la demande, au titre du développement durable.

Le devis proposé est de 27049 € HT. La subvention pourrait être de 50%, limitée à 12371 € (correspondant à l'enveloppe restante auprès de BPLC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le devis de l'entreprise CITEOS pour le remplacement de l'éclairage public pour un montant de **27 049 € HT**.
- **Décide** de demander une subvention auprès de BPLC au titre du développement durable.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer le devis et solliciter BPLC pour la subvention.

## DÉLIBÉRATION N° 119-2019 : DESIGNATION DES DELEGUES DU SIAEP LES BRUYERES

### Annule et Remplace délibération 102-2019

Suite à la fusion des deux syndicats d'eau, monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il y a lieu de désigner les délégués du syndicat SIEAP LES BRUYERES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Désigne** les membres de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Pierre THOMAS Yves STEINER	Guy RINFRAY Catherine ALLAIN